

Compte-rendu réunion de conseil municipal **Jeudi 23 septembre 2021**

Le jeudi vingt-trois septembre mille vingt et un, vingt-heure trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis à la salle du Vidame de Molliens-Dreuil sous la présidence de Monsieur Sylvain Charbonnier, Maire de la commune de Molliens-Dreuil.

Etaient présents : MM Sylvain CHARBONNIER - Joanie BRETELLE - Claude LABELLE - Lionel GUILLAIN - Bernard PATTE - Loïc JAOUEN - Margaret PETIT - Richard MOREL - Jennifer ROBIN - Emeline DILLY-Claude DAVION

Absent avec procuration : Valéry BECQUET

Absents : Marie DOMONT –Marc DUMESNIL (excusés)

Secrétaire de séance : Joannie BRETELLE

ORDRE DU JOUR

- Projet éolien sur la Commune : Délibération pour suite à donner à la volonté de poursuivre le projet malgré l'avis défavorable du conseil.
- Création de voies douces : délibération pour valider le choix de l'entreprise
- Projet Pumptrack dans le parc communal : délibération et demande de subvention
- Achat d'un conteneur pour le stade de foot : délibération et demande de subvention
- Projet de vidéo-protection : délibération et demande de subvention
- Subvention aux associations : délibération
- Délibération pour désignation d'un coordinateur du recensement
- Augmentation des charges locatives pour la maintenance de la VMC : délibération
- Passage de la comptabilité en format M57 : délibération
- Suppression des régies photocopie et centre de loisirs : délibération
- Création d'un espace culturel et multi services : fiche CAUE
- Création d'une serre photovoltaïque : projet retenu par la FDE pour une étude de faisabilité
- Gestion des conteneurs poubelle dans l'espace public : projet d'arrêté municipal
- Distribution des gazettes et documents d'information

1-Délibération sur les suites à donner à la volonté de VSB de poursuivre le projet malgré l'avis défavorable du conseil

Refus de la demande de permis pour le Mas de mesure.

Recours auprès de la FDE, dénonciation de VSB qui enfreint la charte éthique.

2-Validation du choix de l'entreprise pour la création de voies douces

-Après ouverture des plis, l'assemblée décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voies douces à :

STPA Etablissement L'Hotelier Travaux public Abbeville pour un montant de :

-129 799.33€ avec les options **12 150.01 € HT**

-Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de Police ; il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de Police pour l'opération suivante :

-Le Maire propose à l'Assemblée de solliciter l'aide de 3 000 € du Département pour l'Aménagement et mise en sécurité des liaisons douces : création de voies vertes.

3-Création d'un Pumptrack et parcours de santé

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de création d'un espace sportif avec l'implantation d'un pumptrack béton, d'un parcours de santé et de l'achat d'un conteneur pour cet espace,

Pour un montant estimé à : **99 276.00 € HT**

Correspondant au devis : Renov 'sport

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide aux collectivités pour le soutien aux équipements sportifs et arrête le plan de financement suivant :

Montant TTC :	119 131.20 €
HT :	99 276 .00€
-Subvention départementale 35%	34 746.60 €
-Subvention région 45%	44 674.20 € (en cours)
-Fonds propres (dont TVA)	
-Part revenant au maître d'ouvrage	39 710.40 €

4- Achat d'un conteneur pour le stade de Foot

Délibération et demande de subvention reportées au prochain conseil

5- Projet de vidéo-protection

Le Maire présente à l'Assemblée le projet de vidéo protection étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme dans les secteurs de la commune suivant :

-Carrefour, Mairie et salle des Fêtes

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant **de 25 019.00 € TTC**

Et de solliciter la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Si la Fédération Départementale d'Energie de la Somme accepte, il sera établi entre cette dernière et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux pour la Fédération sous mandat de la Commune suivant le plan de financement suivant :

Détail des montants pris en charge par la Fédération :

20% du coût HT (20 849.00 HT selon devis joint en annexe)	-----	4 170.00€
Aide de 40% du Département (assiette éligible 20 254.00 €)	-----	8 102.00€
Contribution de la Commune (dont TVA 4 170 00 €)	-----	8 577.00 €

TOTAL TTC -----

----- **25 019.00 €**

Dont 4 101.00€ récupérable au FCTVA

6- Subventions aux associations

AACM	-
AGM	450€
ACFM	750€
APEM	385€
AINES	500€
PLAISIR DE LIRE	100€
FASILA	600€
ENTENTE MUSICALE	850€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	100€
MDR	300€
PONGISTE	400€
OLYMPIQUE MOLLIENOIS	500€
CHASSEURS DE MOLLIENS	-
CHAEURS DE DREUIL	-
DREUILLOIS	200€
TOTAL	5135 €

7 - Désignation d'un coordinateur de Recensement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-désigne Mme Margareth PETIT au poste de Coordinateur communal de Recensement.

8 - Augmentation des charges locatives pour la maintenance de la VMC

Au vu de la facture de la maintenance de la VMC,

Il sera réclamé 7 euros par locataire chaque mois à compter du 1^{er} octobre 2021

9 - Passage à la comptabilité en format M57

Le Maire signale que nous allons être commune test pour la comptabilité M 57 et le CFU (compte financier unique)

10 - Suppression des régies photocopie et Centre de loisirs

Après en avoir délibéré, le conseil décide de supprimer la régie des photocopies ainsi que la régie du CLSH.

Cette suppression prendra effet au 1^{er} octobre 2021